

## Compte-rendu de comité de projet

Date	26 juin 2025	Lieu	Laffaux (salle de réunion mairie)
Nom et prénom		Fonction	
M. Patrick LEJEUNE		Maire de Vauxaillon	
M. Patrick VITU		Maire de Pinon	
M. Christophe GOIN		Maire de Laffaux	
M. Laurent LEFEBVRE		DGS Communauté de Commune Picardie des Châteaux	
M. Marc HENNEVEUX		Maire d'Allemant	
M. Christian MERIAUX		Maire de Vaudesson	
M. Jean-Yves CONSILLE		Secrétaire Général Mairie de Pinon	
M. Bertrand MAGNIEN		Agriculteur	
M. Alexandre DOLOY		Agriculteur	
M. Didier DOLOY		Agriculteur	
Organisateurs : GALLIASOL et IMPULSION			
Galliasol		Pascal BONNET	
Impulsion		Bertrand LEPERCQ	
Invités excusés			
Maire de Nanteuil-la-Fosse		Commune limitrophe	
Maire de Sancy-lès-Cheminots		Commune limitrophe	
Maire de Neuville-sur-Margival		Commune limitrophe	
Maire de Anizy-le-Grand		Commune limitrophe	
Maire de Landricourt		Commune limitrophe	
Maire de Leuilly-sous-Coucy		Commune limitrophe	
Maire de Margival		Commune limitrophe	
Communauté de Commune du Val de l'Asine		Communauté de Communes	

Le présent Compte-rendu est diffusé à l'ensemble des invités (participants ou excusés), accompagné du support de présentation

### Ordre du jour

- Présentation du projet Agrivoltaïque de la Guillaumette
- Questions/Réponses

### Préambule

Depuis le décret du 22 décembre 2023 et son entrée en vigueur en date du 28 juin 2024, tous les projets d'énergie renouvelable d'une puissance supérieure à 2,5MWc et non inscrit dans la zone d'accélération des ENR doivent faire l'objet d'une présentation par le porteur de projet en comité de projet.

Ce comité de projet doit rassembler :

- Le porteur de projet,
- Un représentant de chaque commune d'implantation du projet et de chaque commune limitrophe
- Un représentant de chaque EPCI à fiscalité propre dont les communes d'implantation sont membres

Bien que les communes de Vauxaillon, Allemant et Laffaux aient proposé la création de ZAEnR sur leurs territoires par délibérations, celle-ci n'étant pas encore validées à ce jour par la Préfecture de l'Aisne, le projet photovoltaïque de la Guillaumette est donc concerné par l'organisation de ce comité de projet.

*Le décret précise que « le comité de projet se réunit avant le dépôt de la première demande d'autorisation du projet afin de débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration dans le territoire couvert par celui-ci, sur la base des éléments mentionnés à l'article R. 211-10. Le porteur de projet indique au comité de projet les conséquences qu'il entend tirer des observations émises dans ce cadre. »*

Le porteur de projet présente, conformément aux nouvelles dispositions de l'article R. 211-10 du code de l'énergie :

- Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;
- Les options de raccordement envisagées ;

Le cas échéant, la réponse aux observations formulées par le maire de la commune d'implantation du projet en application de l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement.

Ces éléments doivent être accessibles au public par voie électronique. Il n'est pas précisé la plateforme devant accueillir ces informations.

## Synthèse des échanges

### **Présentation des sociétés Galliasol et Impulsion**

Galliasol est un opérateur spécialisé sur les projets agrivoltaïques, et porte actuellement 200MW de projets en

développement en France. Galliasol développe, finance, construira et exploitera le projet de Saint-Jean.

Impulsion est un bureau d'étude spécialisé dans le développement des projets agrivoltaïques, et coordonne, en codéveloppement avec Galliasol, le volet agricole du projet de la Guillaumette.

## PRESENTATION DU PROJET

Ci-dessous les différents points abordés au cours de cette présentation :

- Historique et raisons du projet, détaillant la concertation réalisée dans le cadre du projet
- Volet agricole. Les exploitants ont pu compléter la présentation du projet commun.
- Présentation des enjeux paysagers et environnementaux identifiés, résultant des études menées jusqu'à date. Présentation des principales mesures E-R-C envisagées
- Présentation de l'implantation envisagée et de ses caractéristiques principales
- Présentation des photomontages et de l'intégration paysagère du projet
- Présentation de l'action d'Autoconsommation Collective au bénéfice des riverains des communes d'implantation
- Présentation des retombées fiscales
- Présentation du planning prévisionnel du projet

## QUESTIONS ET REPONSES

**Remarque 1 :** en complément de la présentation du projet agricole par Impulsion et Galliasol :

- M. Magnien souligne la forte valeur ajoutée et complémentarité des deux projets agricoles (production de framboises/fruits rouges & production de fourrage pour l'élevage bovins) liés à la centrale agrivoltaïque.
- M. Doloy précise l'importance de gagner en autonomie et qualité de l'alimentation de son cheptel notamment au regard des demandes du marché.

**Question 1 :** M. Lejeune demande si le chemin d'accès au site sera réhabilité dans son entièreté et quel en sera l'accès au public. De manière générale, les autres participants ont réagi également sur les potentielles restrictions d'utilisation de chemin par les automobilistes.

**Réponse 1 :** Galliasol et Impulsion précisent que l'unique chemin d'accès se fera via la D26 au sud du projet. Le chemin sera réhabilité si nécessaire en amont de la phase de travaux et pour l'exploitation de la centrale, uniquement sur le tronçon permettant l'accès au site jusqu'à l'EARL de Moisy. Aussi, en amont de la phase travaux, il pourra être décidé par les communes de la signalisation ou infrastructure adéquate pour réguler si nécessaire cet accès aux automobilistes. Néanmoins cet accès devra rester accessible aux pompiers, exploitants agricoles et agents de maintenance concernés par le projet agrivoltaïque.

**Question 2 :** Concernant le chemin évoqué dans la précédente question, plusieurs élus sollicitent de manière générale des précisions sur les conditions de réalisation des travaux que ce soit sur le planning et nuisances potentielles associées.

**Réponse 2 :** Galliasol et Impulsion précisent que l'étude d'impact comportera des premiers éléments sur la phase de travaux et une estimation du nombre d'aller/retour de camions. Aussi en amont de la phase de travaux, pourra être organiser une réunion de présentation de ces derniers avec notamment les itinéraires et les différentes phases du projet.

**Question 3 :** M. Vitu demande de quelle manière sera raccordé la centrale photovoltaïque et s'il est prévu un poste source privé sur la commune de Pinon.

**Réponse 3 :** Galliasol précise qu'à ce stade des caractéristiques techniques du projet agrivoltaïque et de la disponibilité affichée du poste source de PINON (environ 60MW), le raccordement est prévu via un

raccordement direct souterrain à ce poste. Pour rappel, c'est seulement à partir de l'obtention du permis de construire qu'une demande de raccordement pourra être faite auprès du gestionnaire de réseau électrique et ainsi recueillir le tracé plus précis de ce raccordement. Aussi le gestionnaire du réseau sera responsable des travaux sur le raccordement néanmoins la présentation de cette partie des travaux pourra également se faire dans le cadre de la réunion de concertation en amont des travaux évoquée à la « réponse 2 ».

**Question 4 :** M. Vitu demande si la commune de Pinon sera intégrée à l'opération d'autoconsommation collective.

**Réponse 4 :** Galliasol et Impulsion précise qu'il s'agissait des premières grandes lignes de présentation de l'opération et plusieurs étapes restent à caler dont le dimensionnement du périmètre en lien avec une campagne de recensement de l'intérêt de l'opération auprès des habitants (1<sup>er</sup> semestre 2026). Aussi au regard de la proximité de la commune de Pinon et de la solution de raccordement envisagée, la commune devrait être intégrée à cette opération.

**Question 5 :** Sur l'opération d'autoconsommation collective et au regard des deux gestionnaires de réseau qui seraient concernés sur cette opération, M. LEFEBVRE demande si Galliasol a pris contact avec Enedis ou la SICAE.

**Réponse 5 :** Galliasol et Impulsion n'ont à ce stade pas échangé avec ces opérateurs pour ce projet, néanmoins au regard des autres opérations développées il n'y a pas d'incompatibilité à cette spécificité de deux gestionnaires du réseau concernés, mais une logistique administrative associée plus conséquente.

**FIN DE COMPTE-RENDU**  
**Page suivante : copie de la feuille d'émargement**

Feuille d'émargement					
Comité de projet - centrale agrivoltaïque de la Guillaumette					
Lieu de la réunion : Mairie de Laffaux			Date de la réunion : 26-juin-85		
	Nom, prénom	Fonction	Excusé / représenté	Téléphone, e-mail	Signature
1	Lejeune Patrick	Maire Vauxaillon		0615598807	
2	MERINO Christian	Maire Vaudesson	Vaudesson- maire @ clermont.fr	0673 582362	
3	VITU Patrick	Maire Froidon		0149065118	
4	CONSSUS Jean-Yves	S. G. Puyren		0668609036	
5	LEFEBVRE Laurent	DGS ecpp		0680756088	
6	Doloy Didier	Gérant EARL DE MOIXY		0681022254	
7	Doloy Alexandre	Gérant EARL DE MOIXY		0784432110	
8	BUTRAL MAGNEN	maire Stet Allemant		0612436768	
9	GORD Christian	Maire LAFFAUX		0768686798	
10					
11	Henn crasse Nora	maire			
12					